



## Editorial

Bonjour,

Voici l'action PMCS, qui fait le lien entre vous clubs GV du 17 et le Codep, lancée jusqu'à la fin de la saison !

Le choix de la mise en place a été laissé à votre collaboration active avec vos animatrices qui ont un panel de compétences très large.

Mettre ces deux derniers en valeur est d'ailleurs un axe déjà acté dans PMCS 2022 et le sera au final « des récompenses » pour leur participation à soutenir et donner de l'originalité dans les cours proposés jusqu'à la fin de la saison sur un thème « oublié ou nouveau » mais destiné à montrer la dynamique et l'attractivité locales de

Merci à vous de tout le travail de communication, fidélisation et recrutement - objectifs inscrits dans le projet fédéral - que vous déployez dans votre club et qui donne tout son sens à notre action PMCS 2022.

Amitiés sportives

Francine

## Sommaire

Page 1 : PMCS 2022.

Page 2 : Animations départementales, Infos diverses

Page 3 : Réduction d'impôt, Infos emploi

Page 4 : Impact Emploi, Annonces

CODEP EPGV 17  
13 cours Paul DOUMER  
17100 SAINTES

Tél : 05 46 74 99 64  
Codep.gv17@gmail.com

www.sport-sante.fr/fepgv/charentemaritime  
www.facebook.com/CodepEpgv.CharenteMaritime

# GV 17



COMITE DEPARTEMENTAL  
CHARENTE-MARITIME

Mars  
2022

66/B

## PMCS 2022

Les dates à retenir

L'action PMCS 2022 a commencé le 28 février et se déroule Jusqu'au 30 juin 2022. Elle porte cette année sur la mise en place d'une activité innovante avec votre animatrice sur un cours existant ou nouveau.

Le but étant de motiver les adhérents actuels et d'inviter de nouvelles personnes à pratiquer dans la joie et la bonne humeur.

Place à votre imagination et à vos envies d'innover !

Les informations ont été transmises par mail à tous les dirigeants de club et aux animatrices.

Dont cette affiche à gauche, à personnaliser en indiquant votre activité, l'horaire du cours et les coordonnées de votre club. Celle-ci est à diffuser partout où vous le jugerez utile.



## Animations départementales

DATE	THEME
<b>16/10/2022</b>	JST : 4 animations dont Danse africaine et Tai chi
<b>27/11/2022</b>	Step / Gym du dos
<b>22/01/2023</b>	Abdos hypopressifs/ HIIT
<b>A préciser</b>	Animateur rando

## Infos diverses

### STAS :

Dans le code du travail est inscrite l'obligation de la médecine du travail. Après le RV avec le Président et le Directeur, j'ai engagé la discussion sur \*le fait que des clubs paient chacun pour la même animatrice employée par plusieurs employeurs et quelque fois seulement pour une heure semaine chacun.... La seule solution est une convention d'employeurs associés comme on la fait avec Impact pour ceux qui le veulent bien. Cela permet de ne faire qu'une déclaration et de ne payer qu'une fois.

\*il n'y a pas de possibilité d'une adhésion globale au niveau codep comme je l'ai proposé : car un employé= un employeur= une déclaration...

\* la demande d'adhésion est envoyée automatiquement lors de l'embauche du salarié

\* notre réclamation/ remarque va être remontée dans leurs services pour être étudiée.

\* Nous allons faire remonter à la FD ce problème : un autre groupement d'animations a un autre fonctionnement proche de ma demande et pourrait être pris comme exemple pour une réflexion plus approfondie.

Force est de constater que dans le 17, les visites ne sont pas faites au moins une fois tous les 5 ans : il apparait que la médecine du travail ne cherche pas et ne court pas après de nouveaux adhérents mais plutôt après des médecins qui rempliraient ce rôle...

Affaire à suivre.

### SUBVENTION PSF :

Nous avons inscrit le Codep pour 4 projets : un en tant que tête de réseau et 3 autres sur des thèmes divers mais que vous connaissez déjà.

Bien entendu, vous serez informés des résultats obtenus !

### AG FD :

Voilà déjà quelques années que l'état a demandé que les clubs votent pour l'AG FD...

Normalement la mise en place doit se faire d'ici deux ans.

### Réfugiés :

Faites-nous connaître si vous avez des réfugiés candidats à la pratique dans votre club, soit invités par vous, soit volontaires individuels : le Codep se propose de prendre une licence collective au niveau départemental pour que tout le monde - dirigeants, animatrices et pratiquant- soient dans une collaboration sans souci.

## La licence : réduction d'impôt

La fédération a obtenu un accord de l'administration fiscale pour sa demande de rescrit. Elle peut désormais délivrer des reçus fiscaux aux licenciés pour le paiement de leur licence.

Le reçu fiscal délivré donne droit à une réduction d'impôt. Le montant de la réduction vient donc en déduction de l'impôt à payer. Elle correspond à 66 % du montant de la licence, hors assurance (Soit une réduction de 14.49 € : 66 % d'un montant de licence de 21,95 euros pour une licence pratiquant adulte).

Toutes les licences individuelles, adultes, pratiquants, animateurs et dirigeants, sont concernées.

Les reçus sont envoyés par mail à tous les licenciés dont la licence a été validée avant le 31 décembre 2021. Ceux dont la licence a été validée postérieurement, recevront leur reçu pour la déclaration de revenu de 2023.

Le licencié a également la possibilité de télécharger son reçu sur l'**Espace membre** du portail fédéral [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr) et les clubs ont accès aux reçus fiscaux de leurs licenciés depuis leur compte sur le portail fédéral en cliquant sur le bouton « **Reçu Fiscal** ».

## Infos Emploi

### Le taux horaire :

Le salaire minimum conventionnel a augmenté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le taux horaire brut de l'heure est de **11.63 €**.

### Le taux AT/MP :

Le taux accident de travail et maladie professionnelle a baissé pour les associations dont le code risque est 926CG.

Il est alors passé de 1.50 % à **1.45 % en 2022**.

### La contribution formation professionnelle

A partir de janvier 2022 la contribution légale formation professionnelle est déclarée dans la DSN. Une ligne est rajoutée sur le bordereau de l'Urssaf :

**959 CFP (Contribution à la Formation Professionnelle) avec un taux de contribution de 0.55 %.**

Cependant la contribution conventionnelle continue à être collectée par l'Afdas.

La déclaration des salaires 2021 pour le versement de la contribution formation professionnelle se fait toujours en ligne sur le site internet

de l'Afdas : <https://www.afdas.com/declaration>

### Le plafond de de la sécurité sociale :

Le plafond mensuel de la sécurité sociale reste inchangé. Il est de **3 428 €**, avec un taux journalier fixé à 189 €.

## Impact Emploi

### Le point sur 2021:

Ce sont **44 clubs** qui font appel directement à ce logiciel et d'autres par convention avec le club employeur. 4 nouveaux clubs ont intégré Impact Emploi en début de saison.

**873** fiches de paie ont été établies par l'intermédiaire du Codep durant cette année.

**8 600 €** d'aide versée sous forme de subvention, mais surtout un **VRAI SERVICE AUX CLUBS** qui de



## Annonces

### Animatrices :

**Claire Ossuna** 06.60.29.96.32 cherche cours sur la Rochelle et dans un rayon de 20 kms, le mercredi et jeudi matin.

**Martine Guiraud** 06.85.04.96.96. Recherche autour de St Rogatien, La Jame, Dompierre, les mardi et jeudi soirs. Cours EPGV et spécialités Pilates.

**Nelly Mionzé** 07.89.22.83.28 cherche cours adultes et seniors, dans un rayon de 25kms autour de St Just. du lundi au jeudi

**Sylvie Actis** 06.08.80.71.40 cherche cours de Cardio Renfo, Pilates, Stretching/gym douce le mardi, jeudi et le vendredi après-midi autour de Chatelaillon Plage.

### Clubs :

**Le club GV de Gémozac** cherche animatrice/teur pour la rentrée de sept 2022, pour un cours de Renfo le lundi de 19h30 à 20h30.

Contact : Geneviève Guenon : 06.64.12.83.55

**Le club GV de Chaniers** cherche animatrice/teur pour janvier 2023, pour un cours de gym tonique et gym douce, le mercredi et le vendredi de 9h à 10h (ou 9h30 à 10h30).

Contact : Serge Pigeot : 06.21.84.01.60

